AVIS PUBLICS

Avis administratif

196310

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

en application de l'article L121-8 II du Code de l'environnement

Projet de Stade Louis-Nicollin

Identification du Maître d'ouvrage : Montpellier Hérault Sport Club

Contexte et objectifs du projet :

Consécutivement à l'installation d'un comité de pilotage visant à déterminer collectivement l'emplacement du stade Louis-NICOLLIN, un accord a été trouvé concernant le site dit « Ode à la Mer – Acte 1 » sur la commune de Pérols. Cette décision a été rendue publique par la Métropole de Montpellier et le MHSC

le 4 janvier 2021.

Ce projet de nouveau stade permettra d'accompagner le développement du MHSC et de renouveler l'expérience des supporters en provenance de toute la région Montpelliéraine.

Caractéristiques principales :

Le projet consiste à la création d'un stade de nouvelle génération comprenant une enceinte sportive et des activités culturelles et économiques « in stadia », sur un espace d'environ 7 ha situé au sein de la tranche 2 de la

ZAC Ode Acte 1.

Périmètre de l'opération :

Le projet se situe sur le territoire de la Métropole de Montpellier et sur la commune de Pérols dans l'Hérault (34).

Décision concernant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public :

Le projet, objet du présent avis, est rendu public conformément aux dispositions de l'article L121-8-II du code de l'environnement.

Le Maître d'Ouvrage a décidé de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) avec la SA3M, aménageur de la ZAC Ode à la Mer.

Cette saisine, intervenue simultanément au présent avis, permet à la CNDP de se prononcer sur les modalités de participation du public au présent projet.

Dossier afférent au projet :

Les éléments de présentation du projet du stade sont accessibles sur demande au siège du club à l'adresse Domaine de Grammont, Avenue Albert Einstein, 34000 Montpellier. Les éléments relatifs à l'opération d'aménagement Ode à la Mer sont accessibles sur demande auprès de la SA3M, 45 Place Ernest Granier, 34000 Montpellier.

Ils seront largement diffusés à l'occasion de la concertation consécutive à la saisine de la CNDP.

Enquêtes publiques

195076

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux du canal du Sommiérois en vue de l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire du syndicat mixte Garrigue Campagne à partir de la station la Bruyère implantée sur la commune d'Entre-Vignes et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

Les travaux relatifs à la station de pompage la Bruyère, situé sur la commune d'Entre-Vignes, sont préalablement soumis à la procédure d'enquête publique qui se déroulera **du samedi 27 février 2021 à 9h00 au mercredi 17 mars à 18h00**, soit pendant 19 jours consécutifs.

Les communes d'Entre-Vignes, Lunel-Viel et Saint-Géniès-des-Mourgues (Hérault), sont concernées par les périmètres de protection rapprochée.

Les communes de Lunel (Hérault), d'Aigues-Vives, Beaucaire, Beauvoisin, Bellegarde, Codognan, Fourques, Gallargues-le-Montueux, Le-Cailar, Saint-Gilles, Vauvert, Vergèze et Vestric-et-Candiac (Gard) sont concernées par le périmètre de protection éloignée.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Olivier FORICHON.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé et consultable en mairie d'Entre-Vignes (159, avenue de la Bouvine - Saint-Christol), siège de l'enquête, et en mairies de Lunel-Viel et Saint-Genies-des-Mourgues aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public,

A titre indicatif, les horaires d'ouverture habituelles au public sont :

- mairie d'Entre-Vignes (Saint-Christol):

lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h30,

mardi et jeudi de 9h à 12h,

les samedis des semaines paires de 9h à 12h,

- mairie de Lunel-Viel :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ;

- mairie de Saint-Géniès-des-Mourgues :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30

et le samedi de 10h à 12h.

Une notice explicative sur les périmètres de protection et les prescriptions proposées sera consultable dans les mairies concernées par le périmètre de protection éloignée.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du samedi 27 février 2021 à 9h00 au

mercredi 17 mars à 18h00 :

. sur le registre d'enquête déposé en mairie d'Entre-Vignes (159, avenue de la Bouvine - Saint-Christol), siège de l'enquête, et en mairies de Lunel-Viel et Saint-Genies-des-Mourgues suivant les heures d'ouverture habituelles. ;

. par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Olivier FORICHON, commissaire enquêteur
«Enquête publique station la Bruyère»
Mairie d'Entre-Vignes
159, avenue de la Bouvine - Saint-Christol
34400 Entre-Vignes

. auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie d'Entre-Vignes

(159, avenue de la Bouvine - Saint-Christol) :

- le samedi 27 février 2021 de 9h00 à 12h00,

- le mercredi 17 mars 2021 de 16h00 à 18h00.

. sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies mentionnées ci-dessus pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Hérault pourra déclarer ou refuser l'utilité publique des travaux de dérivation des eaux du canal du Sommiérois en vue de l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire du syndicat mixte Garrigue Campagne à partir de la station la Bruyère implantée sur la commune d'Entre-Vignes et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

194428

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement concernant le projet d'extension de la ZAC Charles Martel sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone

Le projet d'extension de la ZAC Charles Martel sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, porté par la société d'équipement de la région de Montpellier (SERM), est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement qui se déroulera **du lundi 1er mars 2021 à 9h au vendredi 2 avril 2021 à 12h** soit 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur François XICOLA.

La personne responsable du projet à la société d'équipement de la région de Montpellier (SERM) auprès de laquelle des renseignements pourront être demandés est Monsieur Marc MAGNANI, Responsable secteur, service métropole et développement (04.67.13.63.41).

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et le résumé non technique, sera déposé et consultable :

. en mairie de Villeneuve-lès-Maguelone, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public(à titre indicatif : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ; le mercredi, l'accueil est ouvert jusqu'à 18h)

. sur le site internet des services de l'État, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

. sur le site internet de la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone au lien suivant:

https://www.villeneuvelesmaguelone.fr/

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

https://www.registre-dematerialise.fr/2331

. sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement.

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 1er mars 2021 à 9h au vendredi 2 avril 2021 à 12h :

. sur le registre d'enquête déposé en mairie de Villeneuve-lès-Maguelone, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,

. par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

M. François XICOLA, commissaire enquêteur
«Enquête publique "ZAC Charles Martel" »
Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone
Place porte Saint-Laurent
34750 Villeneuve-lès-Maguelone

. par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

https://www.registre-dematerialise.fr/2331

. auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Villeneuve-lès-Maguelone les jours suivants :

- le mercredi 3 mars 2021 de 14h à 17h,

- le mardi 9 mars 2021 de 14h à 17h,

- le mercredi 24 mars 2021 de 14h à 17h.

. sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureaux de l'environnement) ainsi qu'en mairie de Villeneuve-lès-Maguelone pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le préfet de l'Hérault sera l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement ou un refus.

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

196224

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. VILLALBA NAVARRO Manuel décédé le 07/06/2017 à Sète (34) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0348047739/FÁ.

195698

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme DE SAINT VAAST JEANNINE décédée le 10/07/2017 à MONTPELLIER (34) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0348045472.

193251

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. VERGNE Jean-Luc décédé le 31/05/2019 à Béziers (34) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0348050389/GL.

193109

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. BUSCHER ROMAN décédé le 17/01/2017 à LODEVE (34) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0348043091.

194148

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme ROUQUET veuve DELPERT Suzanne décédée le 31/10/2016 à beziers (34) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0348020141.

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ 04 3000 2020

Les petites annonces entre particuliers

Votre rendez-vous Immobilier

Parution mardi, jeudi, dimanche

04 3000 7000

Rédigez votre petite annonce ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition

(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Immobilier - Sans photo

Éditions

☐ Toutes éditions
☐ Aude
☐ P.-O.
☐ Gard-Lozère
☐ Aveyron
☐ Hérault

Formule trio • simple (3 jours)
☐ 20€ (une édition)
☐ 30€ (deux éditions)
☐ 63,50€ (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines (9 jours)
☐ 43,50€ (une édition)
☐ 63,50€ (deux éditions)
☐ 117€ (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines (6 jours)
☐ 30€ (une édition)
☐ 48,50€ (deux éditions)
☐ 90€ (toutes éditions)

Ligne supplémentaire
☐ 3,50€ (une édition)
☐ 8€ (deux éditions)
☐ 10,50€ (toutes éditions)

Par courrier Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution.
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
L'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille - 34430 Saint-Jean-de-Védas

Nom, prénom : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . Ville : . . . . . .
Code postal : ✆

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone

Votre annonce avec paiement par carte banquaire au **04 3000 7000** service particuliers.

L'Agence
LA COM EN CIRCUIT COURT